

Personnes à contacter en cas de besoin (absence, maladie, ...)

Père: Mère: Conjoint(e):
 Profession: Profession: Profession:
 Tél. mobile: Tél. mobile: Tél. mobile:
 Email: Email: Email:

Comment avez-vous connu Expersanté ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Par un professeur ou par un chef d'établissement, quel établissement ? | <input type="checkbox"/> Sur un site internet, lequel ? |
| <input type="checkbox"/> Par un conseiller d'orientation, lequel ? | <input type="checkbox"/> Sur un forum, lequel ? |
| <input type="checkbox"/> Par une relation personnelle, laquelle ? | <input type="checkbox"/> Sur un salon d'information, lequel ? |
| <input type="checkbox"/> Par un mailing Expersanté que vous avez reçu | <input type="checkbox"/> Par une annonce presse (précisez le journal): |
| <input type="checkbox"/> Par une ancienne élève | <input type="checkbox"/> Par une distribution à la sortie d'un concours, lequel ? |

Conditions générales d'inscription

Inscription

Compte tenu du nombre limité de participants aux concours préparés, l'inscription est à prendre le plus rapidement possible.

Pièces à joindre pour l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée et signée
- Deux photos d'identité récentes
- Un chèque d'acompte de 1000€
- La photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat ou vos bulletins de 1^{re} et terminale
- La preuve de la fréquentation d'une autre préparation aux concours (certificat de scolarité, bulletins de note...)

Règlement

Le règlement complet doit être impérativement effectué aux dates fixées. Tout retard de règlement pourrait entraîner l'exclusion provisoire de l'étudiant.

Désistement

Tout cas de désistement doit être justifié et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception (ex. : joindre un certificat médical en cas de maladie). Les montants de remboursement sont les suivants :

- Réussite à l'un des concours orthophonie, justifié auprès du secrétariat avant le 31 juillet 2016: remboursement intégral de l'acompte.
- Autres raisons:
 - * Désistement avant la rentrée: remboursement de 50 % des sommes versées.
 - * Désistement après la rentrée: aucun remboursement, toute scolarité commencée est intégralement due.